



Commune de Cartigny

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2014

PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	S. Moget, vice-présidente F. Bosshard Dériaz, P.-Y. Christen, Y. Cogne, J. Cocquio I. Dubouloz, H. Duriaux, F. George, S. Gisler, L. Loeffel, P.-A. Pignat, N. Pontinelli
Excusé :	J.-M. Schornoz, président
Assistent :	C. Zach, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Procès-verbal :	N. Caillat

En l'absence du Président, Mme Moget, en sa qualité de vice-présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013

► Le procès-verbal du 9 décembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme Moget demande aux membres du Conseil municipal de récupérer leurs indemnités relatives à la participation aux séances de commission en 2013 auprès de Mme Lörtscher en fin de séance.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Communications de Mme Walthert :

Informations de l'ACG, Mme Walthert transmet les informations suivantes :

Commission sportive du 21 janvier 2014

- Un point de situation sur les infrastructures sportives communales existantes sera fait ainsi que sur les résultats de l'étude de besoins en infrastructures réalisée par la Ville de Genève.
- Des subventions pour des projets ponctuels sont décidées. Actuellement, le comité de l'ACG reçoit les demandes, les répertorie et les propose en plénière de l'ACG pour vote (accepte ou refuse le projet). Le FI est ensuite chargé d'appliquer ces décisions. Or, le FI attribue des subventions en tenant compte des critères précis du règlement alors que les décisions de l'ACG sont plutôt politiques. Afin d'être sûr que les décisions politiques coïncident avec le règlement du FI et pour éviter des décisions sur des subventions pérennes par exemple, il a été décidé que le FI reçoive d'abord ces demandes, les répertorie et les transmet au comité de l'ACG accompagné d'un préavis.

- Concernant la relève sportive votée en 2013, il a été demandé si le FI pouvait verser le montant de CHF 600'000.- pour 2014 directement à la Ville de Genève qui gère les relations avec les associations en collaboration avec l'Etat. Le FI ne pouvant pas verser une subvention à une commune uniquement, il versera ce montant à l'ACG qui se chargera avec la Ville de Genève, l'Etat et les associations de rédiger les conventions de collaborations et verser les subventions correspondantes.

Mme Walthert ayant parlé d'un cas de subvention pérenne et non ponctuel, M. George demande si elle peut citer l'exemple. Mme Walthert répond qu'il s'agit du Festival Antigél qui reçoit le soutien de l'ACG depuis maintenant 4 ans. L'ACG a indiqué au Festival Antigél que cette subvention ne serait pas pérenne, même s'il s'agit de spectacles différents à chaque édition et dans différentes communes.

Commission Culture du 24 janvier 2014 :

- Le projet de rénovation du Grand Théâtre devra être rediscuté puisqu'il a été refusé par la CMNS. Une autre solution qu'un pavillon provisoire devra être également trouvée pour l'organisation des spectacles pendant la période des travaux notamment.
- Concernant le Festival Antigél, la deuxième tranche de la subvention 2013-2014 pour un montant de CHF 400'000.- devra être votée (50% versée en 2013 et 50% à verser en 2014).

Assemblée générale de l'ACG du 22 janvier 2014

- L'ACG accueillera M. Barthassat, Conseiller d'Etat, qui viendra présenter plusieurs projets liés aux transports, notamment un argumentaire sur la votation du 9 février 2014 "arrêté fédéral portant sur le règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire" et les impacts sur les projets de l'agrandissement de la gare Cornavin.
- Les discussions sur la révision du projet de loi PL 11305 LGZD (aménagement des zones de développement) se poursuivront avec la direction du département de l'aménagement, du logement et de l'environnement. Lors des premières discussions à l'ACG du 20 novembre, ce projet de loi a été renvoyé car les propositions de modifications en matière de taxe d'équipement faites par l'ACG n'avaient pas été prises en compte. Actuellement, la taxe est de 2,5% du coût de construction. Cette taxe ne couvre pas les dépenses des nouvelles infrastructures à la charge de la commune lorsqu'il s'agit de créer de nouveaux quartiers (routes, écoles, etc.). L'ACG avait alors proposé d'augmenter cette taxe pour ces nouvelles zones ou lorsque les propriétaires sont des promoteurs (dans le cadre du projet des Cherpines, le coût des infrastructures est estimé à CHF 100'000'000.-. La taxe actuelle permettrait de couvrir seulement un 25% de ces coûts par les futurs propriétaires qui sont en majorité des promoteurs. Les 75% restant seront à la charge de la commune). D'autre part, l'ACG avait suggéré la possibilité que les communes perçoivent directement cette taxe. En effet, cette taxe étant perçue par l'Etat et reversée aux communes, il a été constaté un très grand retard de versement de ces rétrocessions ce qui génère des difficultés financières pour les communes. Dans le cadre du projet de Cressy par exemple, les rétrocessions ont été payées 12 ans après la fin du projet !

Communications de Mme Bolle de Paoli :

- aucune

Communications de Mme Zach :

- aucune

4. Rapports de commissions

Commission culture, loisirs, sport du 15 janvier 2014

M. Loeffel donne lecture du rapport :

Rapport de la commission culture, loisirs, sport concernant le bicentenaire

La commission culture, loisirs, sport s'est réunie le 16 janvier 2014 en présence de Mme Isabelle Walthert, adjointe et Mme Valérie Fontaine.

Après un échange entre la commission et Mme Fontaine, qui a présenté quelques documents de GE200 et donné quelques informations supplémentaires sur le rôle de Cartigny en 1815, nous avons listé les points suivants, qui devront être présentés aux présidents et délégués des associations villageoises lors de la réunion annuelle, qui aura lieu le 4 mars. Les événements à Cartigny devraient s'adresser en premier aux habitants du village et avoir lieu en mai 2015, probablement réparti sur un weekend.

- Brunch dans le jardin ou la cour des Anges de l'Eternel
 - Sylvie Wuarin, qui a des contacts avec eux, pourrait être impliquée
 - Contribution des paysannes et l'association du costume genevois ?
 - Encourager les villageois de venir en costumes de l'époque ?
- Organiser une tonte de moutons Mérinos à la Bergerie
- Troupe de Trabli : choisir pour 2015 une pièce de l'époque 1815
- Chœur d'hommes : apprendre quelques chants de l'époque, si possible en patois genevois
- Reconstituer un salon de l'époque, soit au château, soit ailleurs
 - Contact avec le musée d'Art et d'Histoire
 - Concert de musique de chambre
- Bal costumé : demander à la jeunesse ?

La soirée du 4 mars devra être utilisée pour promouvoir cet événement et pour recruter des bénévoles qui seraient prêts à s'investir dans le projet en vue de créer un comité d'organisation. En effet, comme discuté avant l'arrivée de Mme Fontaine, l'idée de Mme Spaeter de créer un comité d'organisation des fêtes sera formulée dans un tout-ménage qui sera envoyé fin-janvier. La commune, notamment la commission culture, loisirs, sport définira le cahier des charges de ce comité et veillera à l'adéquation entre les décisions prises par le comité et le projet voté par le conseil municipal.

Mme Walthert précise que lors de la rencontre annuelle de la commission et les président-e-s des associations et sociétés communales pour discuter du calendrier des événements 2014 il leur sera proposé de créer un comité d'organisation de cette fête qui aura lieu en 2015.

Commission des bâtiments et des finances du 16 décembre 2013

M. George donne lecture du rapport concernant les bâtiments et la parcelle appartenant à l'Eglise nationale protestante de Genève (EPG) et plus précisément quelques propositions que cette dernière a faites à la commune de participer à une nouvelle valorisation et affectation de cette propriété.

Les membres des commissions proposent à l'unanimité, après études des précédents scénarios d'acquisition déjà faites auparavant, de refuser ce dernier scénario présenté par l'EPG qui proposait à la commune de se porter acquéreuse du rez-de-chaussée du bâtiment existant pour réaliser différents projets en PPE (crèche, logement, etc.). En effet, le prix proposé est jugé trop élevé. De plus, la proposition de la commune faite à l'EPG d'acquérir la parcelle et le bâtiment n'a pas été retenue.

La vice-présidente propose de passer au vote :

► L'achat du rez-de-chaussée en PPE du bâtiment existant est refusée à l'unanimité des membres présents.
--

M. George ajoute qu'une autre option avait été discutée par les commissions avec l'Eglise nationale protestante, soit le renvoi en commission agriculture, environnement, aménagement, assainissement pour étudier la possibilité d'un échange de terrain, voire de droit à bâtir, avec une parcelle de la commune en zone agricole, pour laquelle un déclassement s'avère long et périlleux.

Mme Bolle de Paoli est dans l'attente d'une documentation de l'Etat concernant les critères d'élaboration d'une image directrice afin de pouvoir discuter de ce projet en particulier et des besoins de la commune en général.

Mme Walthert ajoute qu'une demande de renseignement a été faite concernant un échange de droit à bâtir. A priori, il s'agit d'une option très compliquée.

M. Cogne précise que l'idée de l'échange de terrain est survenue suite à la présentation du projet de l'EPG. En effet, il est prévu de construire 2 ou 3 bâtiments dans le parc. Le but de l'opération serait de pouvoir conserver le parc en l'état.

Mme Bolle de Paoli demande si des logements à encadrement médico-social sont envisagés dans les différents projets de nouvelle affectation du bâtiment existant présentés par l'EPG. Mme Walthert répond que cela a été envisagé dans les différentes discussions avec l'EPG. Toutefois les démarches pour ce type de logement étant plus longues et l'EPG pressée par le temps et les impératifs financiers, elle pense que l'EPG se tournera plutôt vers des logements « traditionnels ». Une autre proposition de l'EPG faite à la commune était de racheter le bâtiment et de louer la parcelle du bâtiment en droit de superficie pour 99 ans afin que la commune puisse réaliser des logements. Cette proposition n'a pas été retenue par les commissions.

Commission de l'agriculture, environnement, aménagement du 13 janvier 2014

M. Cogne donne lecture du rapport sur le projet de plan d'extraction PE 01-2004 situé aux lieux-dits « Fin de Vallière, Toenaises et la Bergerie » et la procédure d'opposition :

**Rapport de la Commission de l'agriculture et de l'environnement sur
le projet de plan d'extraction PE 01-2004 situé aux lieux-dits
« Fin de Vallière, Toenaises et La Bergerie »
Procédure d'opposition**

Préambule :

Ce projet de plan d'extraction est un vieux projet qui, dans sa version actuelle, date du début 2011.

Du 18 mars au 21 avril 2011, une étude d'impact avait été soumise à une enquête publique.

Le 20 juin 2011, notre Commission a remis au Conseil municipal un rapport sur cette étude d'impact. Ce rapport proposait de préavisier défavorablement ce projet d'extraction. Cette proposition était fondée sur les nombreuses incertitudes et nuisances pour notre Commune découlant de ce plan d'extraction.

Lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2011, par la délibération N° 7, nous avons préavisé défavorablement ce projet de plan d'extraction, à l'unanimité.

Le 22 décembre 2011, l'entreprise SASSO SA a fait part à la Mairie de ses observations suite à nos remarques.

Notre Commission, par son rapport du 19 mars 2012, constatait que ces observations étaient loin de nous satisfaire.

Le 29 janvier 2013, notre Commission a reçu une délégation de l'entreprise SASSO SA, qui nous a résumé ses observations, identiques à celles qui nous avaient été communiquées à fin 2011.

Cette séance de notre Commission a également fait l'objet d'un rapport, remis et discuté au Conseil municipal le 18 mars 2013. Suite à la discussion de ce rapport, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir son préavis négatif sur ce projet de plan d'extraction.

Le 3 janvier 2014, le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture a annoncé le début de la procédure d'opposition à ce plan d'extraction.

Cette procédure d'opposition dure jusqu'au 2 février 2014.

Discussion :

Le 13 janvier 2014, notre Commission s'est réunie pour discuter d'une éventuelle opposition à ce projet d'extraction. Lors de cette réunion, il est ressorti que les différents points qui avaient motivé la délibération du 20 juin 2011 préavisant négativement ce projet d'extraction n'avaient, pour une bonne partie d'entre eux, pas obtenus de réponse satisfaisante.

Ces points sont les suivants :

1. Le projet d'extraction soumis à l'enquête publique en 2011 était établi par 2 entreprises et prévoyait une certaine planification des zones d'extraction. Par la suite, une seule entreprise a repris ce projet, en modifiant la planification des zones d'extraction. Nous avons demandé que, compte tenu de ces modifications importantes, une nouvelle mise à l'enquête soit diligentée. Nous n'avons pas été entendus sur ce point.
2. Des matériaux graveleux seront entreposés en tas pouvant atteindre 6.4 m. de haut. La seule proposition de l'exploitant consiste à poser des talus autour de l'exploitation pour masquer l'aspect visuel des tas de 6.4 m. de haut. On se demande en quoi un talus serait plus esthétique qu'un tas de matériaux graveleux...
3. Le sol sera rendu à l'agriculture moyennant une pente nouvelle, jusqu'à 1 %. A la page 15, on peut lire : « *Toutefois, une petite marge de manœuvre sera laissée aux entreprises pour permettre d'imprimer une légère pente aux terrains (moins de 1 %), afin de favoriser lors de fortes précipitations les écoulements de surface et ainsi limiter la formation de petites moulles.* ». Sur la surface de la gravière, cela représente une colline de 6 m. de haut, défigurant définitivement cette partie du plateau de la Champagne. La seule réponse de l'exploitant a été de nous signaler que cette déclivité avait pour objectif de permettre l'évacuation du surplus d'eau par ruissellement. Cette zone n'étant à ce jour pas particulièrement inondée, on en déduit de plus que la gravière envisagée rendra le sol moins perméable, au risque de mettre en péril les résurgences permettant d'alimenter la Réserve du Moulin-de-Vert (voir ci-dessous).
4. Le rapport estime les émissions liées à l'exploitation à 1.9 tonnes NO₂/an. Le précédent rapport, soumis à enquête publique, estimait ces émissions à 3.5 tonnes NO₂/an. Comme relevé ci-dessus, dans la mesure où il n'y a pas eu de nouvelle mise à l'enquête, on s'interroge sur les raisons qui permettent, sans réduire la surface exploitée, de diminuer les émissions de NO₂/an de 3.5 tonnes à 1.9 tonnes...

La zone concernée supporte déjà, en raison du trafic de la route de Chancy, 2.6 tonnes NO₂/an. Ainsi, l'exploitation prévue augmenterait les émissions de NO₂ de près de 75 % ! Le rapport fait notamment état des mesures effectuées à la station de Passeiry, tout en précisant que la proximité du site envisagé et de la station de Passeiry permet de transposer les données (page 20). Or, la station de Passeiry a enregistré, pour 2008, une moyenne annuelle de NO₂ de 15 µg/m³, alors que la limite selon l'OPair est de 30 µg/m³. Ainsi, les émissions prévues ayant miraculeusement été divisées par 2, on ne fait plus que s'approcher des valeurs limites fixées par l'OPair. La seule réponse des exploitants, après nous avoir informés le 22 décembre 2011 que les relevés de la station de Passeiry n'étaient pas pertinents, a consisté à réduire les émissions dans le rapport, sans justifier de cette réduction !

5. La région de Cartigny est particulièrement touchée par les particules fines. En effet, comme le relève le rapport, la station de Passeiry a mesuré, en 2008, des PM10 pour 20 µg/m³ soit exactement la limite fixée par l'OPair. Plus encore, le nombre de moyennes journalières supérieures à 50 µg/m³ était de 15, alors que l'OPair n'en autorise qu'une. Le rapport ne fait état d'aucune mesure prise pour limiter ces PM10. Dans ce contexte, rappelons que lors de l'installation d'un

chauffage à bois à Cartigny, nous avons investi CHF 500'000 pour l'installation d'un filtre à particules fines. Les exploitants se limitent à nous dire que le passage à un seul front réduira l'émission de PM10. Ils conviennent de plus que les camions et bulldozers généreront des poussières supplémentaires.

6. Certaines habitations, tant à Eaumorte qu'à la Petit-Grave, de même qu'en bordure du site, sont situées dans l'axe des vents tel que de défini par la rose des vents. Pourtant, là également, l'exploitant nous informe qu'il n'y a pas d'habitations dans l'axe de la rose des vents.

7. En cas de longue période de sécheresse, l'épandage de chlorure de calcium ou de chlorure de magnésium permettra de limiter la génération de poussière. Il s'agit du sel utilisé en hiver pour éviter le verglas sur les routes, sel que nous essayons de consommer avec parcimonie à Cartigny pour éviter la pollution qui en découle. Les exploitants n'ont fait aucune remarque.

8. La zone d'extraction projetée se trouve à proximité du site du Moulin-de-Vert, classé site naturel d'importance nationale en 1956. Il s'agit du site le plus riche en biodiversité du Canton. L'exploitation prévue, en creusant (même faiblement) dans la nappe de surface, de même qu'au travers des matériaux de remblai utilisés dont l'imperméabilité justifie que l'on crée une pente sur le terrain lors de sa remise en état, font craindre une diminution des résurgences au Moulin-de-Vert, résurgences qui sont indispensables au maintien de la faune et de la flore. Rappelons que l'exploitation envisagée prévoit de creuser jusqu'à 1.5 m. dans la nappe de surface. La Direction générale de la nature et du paysage a, compte tenu de la « *diversité floristique et faunistique particulièrement riche pour le canton* » (courrier du 19 avril 2011), entamé des démarches en vue d'unifier les périmètres protégés (réserves naturelles) par les différentes législations. Là encore, les exploitants n'apportent pas de réponse.

9. L'exploitation prévue n'aura pas seulement une influence sur la quantité des résurgences au Moulin-de-Vert, mais elle affectera aussi la qualité de celles-ci en fonction de la nature des matériaux de remblai qui seront enfouis. Dès lors, le système de contrôle proposé - bordereaux de suivi - nous semble peu approprié concernant la préservation d'un site d'importance nationale comme le Moulin-de-Vert.

Conclusion :

Compte tenu de ces éléments, notre Commission vous propose que notre Commune s'oppose à ce projet de plan d'extraction, d'ici au 2 février 2014. Cette opposition pourra être motivée par les différents points évoqués ci-dessus.

De plus, les changements envisagés par les exploitants, s'ils sont d'importance, devraient justifier une nouvelle mise à l'enquête.

D'autre part, et à l'appui de cette opposition, notre Commune pourra également faire état des éléments suivants :

- Sur le côté nord de la route de Chancy, à la hauteur de Bernex, une exploitation de gravier, bien plus importante, est imminente. Le besoin de gravier comme de « trous à combler » est ainsi garanti pour les années à venir.
- Notre Commune, au travers du site Astié, a déjà payé un lourd tribut aux graviéristes, souvent même au mépris des lois édictées par le Canton.
- Bien que le projet d'extraction ne le prévoie pas, une demande complémentaire permettra aux exploitants de traiter le gravier sur place, conformément à la nouvelle loi sur l'exploitation des gravières, contestée, sans succès, par notre Commune.

M. George souhaite savoir si la commune a été approchée par les graviéristes pour des demandes de baux. Mme Zach répond par la négative. L'entreprise SASSO est par contre venue consulter le dossier à la mairie.

M. Loeffel souhaite savoir qui, hormis la commune, a un droit d'opposition. Quels pourraient être les alliés de la commune dans le cadre de cette opposition.

M. George répond que toute personne a un droit d'opposition mais que seront pris en compte ceux ayant un intérêt prépondérant. Il s'agit donc des proches riverains.

Mme Walthert relève l'idée de M. Loeffel de prendre contact avec des "alliés" et que ProNatura pourrait être intéressé par notre démarche.

M. Cogne renchérit en précisant que les seules écrevisses à pattes blanches en Suisse sont sur le site du Moulin-de-Vert et que ceci pourrait être un argument pour motiver ProNatura à intervenir.

M. George souhaite savoir comment la commune va intervenir.

Mme Zach répond que la commune formulera la décision du CM de ce soir par écrit au Conseil d'Etat en intégrant le rapport de la commission agriculture et environnement comme exposé des motifs.

La commission recommande au Conseil municipal de s'opposer à ce projet de plan d'extraction.

La vice-présidente propose de passer au vote :

► L'opposition au projet d'extraction est adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. Propositions et questions

- M. Loeffel pose une question concernant le nouvel horaire du bus K. Il souhaite savoir si des plaintes ont été adressées à la commune suite à l'application du nouvel horaire depuis le 15 décembre 2013.

Le problème principal réside dans le fait que, suite au changement d'itinéraire (ne passe plus dans le centre de Bernex mais sur la route de Chancy comme initialement et via Stade de Genève), le bus a régulièrement du retard aux heures de pointes puisqu'il est bloqué par la circulation sur la route de Chancy. Ceci provoque un risque de retard pour les élèves du cycle et du Collège de Saussure, voire de la Haute Ecole de Gestion.

Mme Zach répond qu'il y a eu des doléances de quelques habitants de la commune et qu'une lettre est en cours d'élaboration avec toutes les communes de la Champagne. Mme Bolle de Paoli ajoute que deux courriers ont déjà été envoyés à la direction du département.

Mme Moget souhaite savoir si la commune de Lancy a fait une demande concernant le changement d'itinéraire. M. Duriaux confirme.

Mme Walthert souligne néanmoins que le flux de voitures aux heures de pointes est conséquent et que le trajet du bus au-delà de Bernex qui est intégré à ce trafic génère de toute façon des difficultés.

- Mme Cocquio demande si l'on peut mettre un panneau pour indiquer le chemin jusqu'à La Causette, notamment en provenance d'Aire-la-Ville. Mme Zach répond que la commune y a déjà réfléchi mais qu'il y a certaines contraintes à le faire sur une route communale.

Mme Zach précise que la commune organisera un événement pour marquer l'ouverture de La Causette. Elle est en discussion à ce sujet avec M. Moses.

- Mme Dubouloz rappelle que la vente des billets pour la manifestation du Festival Antigél au Moulin-de-Vert est disponible sur internet.

Fin de la séance à 21h30.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....